

SUD éducation Paris

30 bis rue des Boulets, 75011 Paris

☎ 01 44 64 72 61

✉ contact@sudeducation75.org



À

Monsieur le Recteur de l'académie de Paris,

Monsieur le Directeur d'académie,

Madame la Secrétaire générale

Paris, le 27 juin 2022

Madame, Messieurs,

C'est avec une certaine inquiétude que nous vous interpellons de nouveau aujourd'hui sur l'absence de mesures de protection face à la 7ème vague de Covid-19, des personnels et élèves qui sont sous votre responsabilité.

À chaque nouvelle vague nous subissons un même processus : après une longue phase que nous pourrions qualifier de « politique de l'autruche » face à des données de santé publique France alarmantes, une procédure d'urgence absolue est décrétée. Cette procédure d'urgence, à laquelle nous devons nous adapter en quelques jours voire quelques heures, désorganise le quotidien et le travail pédagogique dans les établissements scolaires tout en intervenant trop tard, c'est-à-dire une fois que le schéma exponentiel ne permet plus de maîtriser les contaminations. Ensuite, pour désamorcer toute critique sur l'improvisation totale subie par les personnels et par les élèves et leurs parents, vous invoquez à chaque fois l'imprévisibilité de l'épidémie.

Face à ce schéma maintes fois répété après 2 ans et demi de pandémie nous avons malheureusement envie de vous rappeler cette citation latine : « Errare humanum est, perseverare diabolicum ».

Cela étant dit, venons en au présent et à cette 7^e vague, amorcée il y a maintenant 3 semaines. La FAQ qui synthétise le protocole censé protéger élèves et personnels de la Covid-19 est inchangée depuis le 12 mai 2022, date à laquelle le taux d'incidence était de 272/100 000 contre 642 aujourd'hui. Quand des mesures permettant de ralentir la circulation du virus seront-elles prises ? Faites-vous, puisque vous êtes dépendant de personnes placées au-dessus de vous dans la pyramide hiérarchique, des alertes et remontées en ce sens ?

Sans doute cette fois échapperons nous à la phase des mesures d'urgence sans cesse réajustées car inapplicables pour une raison toute simple qui tient davantage au hasard du calendrier qu'à un souci de la protection de la santé des personnels et des élèves : l'arrivée prochaine du 7 juillet.

Croiser les doigts en attendant que les grandes vacances arrivent sans qu'il y ait trop d'enseignant·es et d'élèves malades ne peut, en tant que syndicat soucieux des intérêts des personnels et de l'intérêt commun, nous satisfaire.

Pas plus que ne nous satisfait du fait que la répartition et le brassage des élèves dans les classes permette d'invisibiliser le nombre croissant d'enseignant·es malades et non remplacé·es en cette fin juin.

Nous entendons parfaitement que vos priorités sont la continuité pédagogique et, sous son couvert, la continuité économique, cette dernière supposant que les élèves soient accueilli·es à l'école. Par contre, nous ne pouvons accepter que ces priorités soient mises en oeuvre à n'importe quel prix et surtout au prix de la santé physique et mentale des personnels et au prix de la dégradation des conditions de travail des agent·es de l'hôpital qui sont déjà exangues (les admissions de patient·es covid+ ont doublé en 3 semaines).

Les variants BA.4 et BA.5, qui actuellement circulent dans la population, sont des variants à fort échappement immunitaire, c'est-à-dire qu'on ne peut pas seulement compter sur le fait d'avoir été contaminé·e en janvier ou en mars ni sur le fait d'être vacciné·e, y compris avec la dose de rappel, pour y échapper. Par ailleurs, si le vaccin reste très protecteur par rapport aux formes graves et aux décès, il n'empêche ni les covid long, ni les formes symptomatiques qui, malheureusement avec ces deux variants, sont à la fois plus aiguës et durent plus longtemps (7 jours contre 4 avec les autres formes d'Omicron). Ce virus étant encore peu connu, personne ne peut, en l'état actuel des choses, dire ce que des contaminations à répétitions peuvent provoquer en termes de séquelles, entre autres cognitives, et ce à plus ou moins long terme.

Nous savons que la santé physique des agent·es n'est guère une priorité pour le ministère de l'Éducation nationale, l'inexistence d'une médecine du travail digne de ce nom dans notre profession en étant un révélateur.

Si personne ne peut exiger de la part de la hiérarchie de l'avenir d'agir en fonction, « voir, juger et éventuellement annoncer qu'une chose arrivera » il est par contre en tant qu'employeur de votre responsabilité « d'envisager des possibilités » et donc de les prévenir pour assurer une protection maximale des personnels et élèves.

Or, depuis mars 2020, la politique de prévention menée par le ministère de l'Éducation nationale et l'académie de Paris concernant le Covid-19 est quasi inexistante. En l'absence de politique de prévention intégrant une dimension collective, chaque personnel est renvoyé à un choix individuel qui favorise la non prise en compte des autres et expose donc les plus vulnérables à des risques de contamination accrus (par exemple réunions sans masques et sans aération) ou à un isolement pédagogique et social dans les équipes. Cela expose également à la stigmatisation (sur le port du masque par exemple) de nos élèves qui sont catégorisé·es vulnérables ou vivent avec des personnes qui le sont.

Concernant cette fin d'année, SUD éducation Paris vous demande donc de tout mettre en oeuvre pour assurer des mesures de prévention élémentaires qui, outre qu'elles relèvent de l'obligation qu'a un employeur d'assurer la sécurité physique et la santé des travailleur·euses, permettent d'éviter une trop grande propagation de la maladie, ce qui, nous en sommes persuadé·es vous tient malgré tout à coeur.

Au-delà de la gestion urgente des dix jours restant, étant peu probable sauf dans la tête des rassuristes béats que la Covid-19 disparaisse cet été, nous vous invitons également à la mise en place d'actions de prévention qui pourraient permettre une année scolaire 2022-2023 moins chaotique et maltraitante que celle qui est en train de s'achever.

Nous demandons donc :

- la mise à disposition d'autotests gratuits couvrant la première quinzaine de juillet ;

- la mise à disposition de masques, dont FFP2, pour les élèves et les personnels qui le demandent ;
- la fourniture de gel hydroalcoolique dans chaque classe ;
- l'arrêt du brassage des élèves des enseignant·es malades non remplacé·es ;
- l'installation de capteurs CO2 dans chaque classe pour maîtriser les gestes d'aération ;
- une planification d'équipement en assainisseurs d'air dans les cantines, les gymnases et les classes qui ne peuvent bénéficier d'une aération correcte ;
- une information sur le nombre de personnels et élèves positif·ives et de personnels non remplacés ;
- la mise en oeuvre d'une politique de diffusion d'informations à destination des personnels, des élèves et des parents se basant sur des connaissances scientifiques régulièrement actualisées sur les modes de transmission du virus et notamment sur l'aérosolisation ;
- la publication hebdomadaire à destination des personnels des chiffres sur l'évolution des contaminations : puisque toute mesure de protection efficace (port d'un masque FFP2) est renvoyée à des choix personnels par l'Etat, ces choix personnels doivent au moins se faire sur la base d'informations mises à leur disposition ;
- des possibilité d'aménagements de postes pour les personnels à risque de développer une forme grave de la Covid-19 et pour les personnels vivant avec des personnes vulnérables

Nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, en notre profond attachement au service public d'éducation.

SUD éducation Paris